



Communiqué de presse

Plus de 180 personnes ont assisté aux 4^e Rencontres économiques agricoles du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ce jeudi 28 novembre 2019 à Valence. Le préfet de la Drôme est intervenu, ainsi que le directeur du marché de l'agriculture de Crédit Agricole SA.

Hugues Moutouh, Préfet de la Drôme, a conclu la soirée en insistant sur le fait que s'il n'est lui-même « ni agriculteur, ni banquier, ni assureur, j'ai la fibre agricole et rurale, j'ai la passion des femmes et des hommes agriculteurs. À la suite des incendies criminels qui ont eu lieu la semaine dernière sur des exploitations, je comprends dans ma chair ce que les Poilus de 14-18 ont enduré et je constate à quel point le monde agricole d'aujourd'hui reste digne et résilient après les calamités subies. Nos agriculteurs ne sont pas des fous mais des héros, très émouvants.

Je suis un patriote agricole, je pense que la sécurisation des revenus passe par la sécurisation des marchés. Nous payons aujourd'hui notre naïveté passée face à une Europe post-moderne qui a dérégulé à tout va. Il y a maintenant une nécessité du retour du politique en agriculture. Il ne s'agit pas d'une politique agricole des ingénieurs et des bureaucrates, mais d'une politique des agriculteurs en cassant les codes, et en défendant l'agriculture française.

Pour faire face au changement climatique et à la hausse des sinistres naturels, des dispositifs publics et privés existent (calamités agricoles, FMSE, dispositifs d'urgence, dispositifs assuranciers...). Mais ce qui m'embête, c'est la concurrence existante entre certains dispositifs publics et assuranciers. Une première réponse sera de migrer les enveloppes du curatif au préventif pour inciter les agriculteurs à s'assurer. Une deuxième réponse sera d'innover et de multiplier les sources de financement en faisant évoluer le modèle de la ferme familiale à l'entreprise agricole, comme certains le font déjà. Le maillon faible est le capitalisme familial qui est dépassé. Il faut appliquer l'ingénierie financière au monde agricole à l'image d'autres secteurs. Et je tiens là à rendre hommage au Crédit Agricole qui finance l'agriculture.

Le troisième point est l'impact d'investissement. Nous réfléchissons à un fonds d'investissement pour financer les équipements pour que les agriculteurs se protègent, un fonds qui ne cherche pas la rentabilité. Il faut

construire un véhicule financier public / privé, avec la BPI. Ce fonds de 200 M€ sur deux ans servirait aux PME agricoles pour s'équiper face aux changements climatiques. Ces fonds se développent en Amérique du Nord, avec un impact social et durable. L'agriculture du XXI^e siècle doit utiliser les outils financiers du XXI^e siècle ; il y a des opportunités à saisir.

Je crois en l'humain et en la bienveillance pour tendre la main aux entrepreneurs agricoles dans le besoin. »



Jean-Christophe Roubin, Directeur du marché de l'agriculture de Crédit Agricole SA, a présenté la position du Groupe Crédit Agricole en trois points.

« Les exploitations agricoles doivent développer leur valeur ajoutée à travers les circuits courts, les énergies renouvelables, la méthanisation... En plus de la production agricole, elles doivent avoir une position d'entrepreneur. »

En ce qui concerne la gestion des risques, il a souligné la capacité de « résilience des exploitations » tout en rappelant que les risques devaient être gérés par « une combinaison de solutions, adaptées aux filières et aux territoires : épargne de précaution ; épargne rémunérée, même dans un contexte de taux bas ; financement des nouvelles installations, sans grever les budgets. »

Troisièmement, « le Groupe Crédit Agricole participe aux groupes de travail sur les assurances, mis en place par le Gouvernement, avec trois axes de réflexion : une assurance socle avec une franchise de 30% ; la révision des calculs et indices entre régime d'assurance et calamités agricoles ; le domaine spécifique de l'arboriculture ».

Il a enfin rappelé qu'« un assureur ne gagne pas d'argent sur les assurances climatiques et récoltes. La volonté du Groupe est de placer l'assurance au sein de la relation bancaire globale : la relation entre le Crédit Agricole et les agriculteurs est basée sur le temps long ».



Avant ces prises de parole, **Jean-Pierre Gaillard**, président du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, a relevé en introduction que « l'année 2019 tend malheureusement à ne plus parler d'aléas climatiques mais d'épisodes, tant ils deviennent récurrents : entre le gel printanier, l'orage de grêle destructeur qui a touché 1.800 exploitations sur notre territoire, causant 150 M€ de pertes et plus de 1.000 emplois impactés, et la sécheresse qui touche maintenant de manière chronique notre région... »

La table-ronde qui a suivi a permis de donner quelques exemples de démarches collectives avec les témoignages de **François Guiguon**, Président des Vignerons ardéchois, **Jean-Yves Colomb**, Président de La Dauphinoise, **Régis Aubenas**, Président de Fruitplus et vice-président du comité régional Interfel, **Katia Sabatier**, Présidente de Lorifruit.

François Guiguon relève que, historiquement, l'UVICA a négocié des conditions « groupe » sur l'assurance climatique et plus de 80% des adhérents sont assurés. Cela sécurise le revenu du viticulteur mais pas l'entrée de produit au niveau de la coopérative. La protection physique n'est pas d'actualité sur le vignoble, la rentabilité ne permet pas de tels investissements. Et finalement, le problème principal des viticulteurs reste la sécheresse. « Si nous arrivons à mettre en place des lacs collinaires, nous pourrions aller vers de l'irrigation mais nous ne pourrions pas le faire partout alors nous travaillons sur l'agronomie. »

Pour Jean-Yves Colomb, il n'existe pas de possibilité de couverture physique pour les grandes cultures contre la grêle, et l'irrigation reste à pérenniser par rapport à la sécheresse. « Donc la sécurisation des revenus passe par l'assurance ! Pour les semences, elle est obligatoire. Sur les grandes cultures, dans le cadre du projet d'entreprise, nous avons recherché des solutions de protection des revenus et avons opté pour une négociation d'assurance qui couvre le risque climatique et le risque prix. L'objectif étant de couvrir les charges. »

Selon Régis Aubenas, assurances et protections physiques sont deux solutions complémentaires. « Nos vergers ne seront jamais tous couverts en protection physique, cela va prendre du temps. J'ai tendance à privilégier la solution physique car elle permet de préserver la production et donc de conserver les marchés. Par contre, pour la lutte contre la grêle, l'installation de filets n'est possible que sur les nouvelles plantations, donc nous aurons encore besoin de l'assurance. Pour inciter à la protection, nous travaillons deux axes :

- partir du metteur en marché : c'est l'interlocuteur le plus écouté et le plus concerné. Si les volumes ne sont pas là, il se met en danger, il perd ses marchés. Il y a donc une notion de volume stratégique à sécuriser.
- faire des diagnostics de risque sur les exploitations : les exploitations connaissent mal les dispositifs. Il faut faire des diagnostics afin que les entreprises sachent où elles en sont et si elles ont besoin de mieux se protéger. À partir de là il faut les orienter sur les dispositifs qui paraissent les plus adaptés (assurance, financement d'une protection physique, épargne de précaution) et des aides dont ils peuvent bénéficier (PAC, aides régionales...). »

Katia Sabatier, explique qu'en tant que productrice et présidente de coopérative, « je fais le constat que nous avons de moins en moins les moyens de gérer une saison avec une baisse de volumétrie des fruits, que ce soit pour le revenu des producteurs mais également pour nos structures. Nous avons des marchés à honorer et l'absence de production met nos structures de vente en danger. Je me sens donc en responsabilité d'inciter les producteurs à protéger leurs vergers. Entre les effets du vent, les grêles plus fréquentes et les impacts qualitatifs, nous n'avons plus le choix. »

Christian Rouchon, directeur général du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, rappelle que « notre rôle de banque est d'inciter aux démarches collectives pour protéger les productions, et de contribuer à les faciliter. Cela passe par le financement avec des conditions adaptées pour investir dans les protections des productions. C'est notamment la démarche entreprise par Katia Sabatier et Lorifruit avec les conventions travaillées entre la Caisse Régionale et les coopératives fruitières. Cela passe aussi par l'assurance avec des propositions ciblées. Cette année encore nous avons constitué une équipe d'assureurs spécifiquement dédiée à l'assurance climatique. L'objectif est de faire un maximum de devis, notamment dans un but pédagogique. Que chaque exploitant sache ce que l'assurance peut couvrir et à quel prix. Nous ne devons pas laisser de côté l'épargne individuelle qui peut permettre de faire face aux années difficiles et qui peut aussi faciliter les investissements. La nouvelle disposition fiscale avec la Déduction pour Épargne de Précaution (DEP) est très incitative. Elle permet de lisser les résultats. Une année où l'exploitation dégage du résultat, on génère une charge via cette DEP avec comme contrainte une épargne de 50 % à 100 % du montant déduit. Cette somme pourra être utilisée pour un investissement professionnel ou en trésorerie lors d'une année difficile.

L'idée de faire des diagnostics des exploitations de notre territoire est très intéressante à plusieurs niveaux :

- mieux connaître individuellement les fragilités des exploitations afin d'adapter au mieux des solutions proposées ;
- consolider ces éléments pour imaginer de nouvelles solutions.

Nous sommes d'ores et déjà en train de travailler à la construction d'outils d'aide à la décision avec quelques indicateurs. Nous associerons à notre démarche les comptables, les Chambres d'agriculture... Crédit Agricole Assurance est aussi en train de développer un outil de diagnostic de risque climatique. Nous nous engageons à établir d'ici la fin du premier trimestre 2020 100 diagnostics sur les exploitations de nos clients et à faire un retour au printemps dans le cadre des comités de l'agriculture départementaux. »



À propos du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

Banquier-assureur comptant plus de 753.700 clients, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est le leader en Isère, Drôme, Ardèche et Est lyonnais. Fort de ses fondements coopératifs et mutualistes et de ses 340.350 sociétaires, il sert les particuliers, les entreprises, les collectivités et les associations, et assume ainsi son rôle de 1^{er} financeur de son territoire. Banque contemporaine tournée vers l'avenir, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes accompagne ses clients dans leurs nouveaux usages et attentes et poursuit sa transformation vers un service multicanal couplé à son réseau d'agences de proximité pour mettre en musique la signature du Groupe Crédit Agricole « Toute une banque pour vous ».

Retrouvez nos communiqués de presse sur www.ca-sudrhonealpes.fr/Espace_Presse.html et nos actualités sur les réseaux sociaux



Contact presse

Anne-Gaëlle Fonhtieure-Metzger - presse@ca-sudrhonealpes.fr - 06.13.69.22.79